



Monsieur le Maire
Mairie de Astillé
Rue de la mairie
53230 ASTILLE

Laval, le 03 mai 2024

Objet : Avis PPA : carte communale Astillé

**Dossier suivi par
Lise PARROT**

Chargée de mission
Aménagement - urbanisme
02 43 67 37 16
06 35 31 92 27
Lise.parrot@pl.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé pour avis le projet de carte communale pour la commune d'Astillé et nous vous en remercions. A la lecture de votre document, je vous prie de trouver ci-dessous nos observations.

La commune d'Astillé s'étend sur 2 073 hectares et compte 884 habitants. Elle fait partie de la Communauté de communes du Pays de Craon couverte par un SCoT.

Urbanisation liée à l'habitat

La commune s'est fixé un rythme de croissance démographique de 1,3% par an soit une augmentation de 126 habitants et la production de 48 logements d'ici 2033 soit 4,8 logements par an.

La superficie de la zone constructible augmente par rapport à la carte communale en vigueur.

En définitive, les surfaces constructibles atteindront environ 33,69 hectares ce qui représentent 1,6% du territoire communal contre 31,22 hectares sur la précédente carte communale. Par conséquent, la zone non constructible diminue de 2,47 ha.

Nous nous interrogeons néanmoins quant au développement envisagé et nous vous encourageons à développer des projets qui aboutiront à un aménagement optimal et proportionné de la commune.

Agriculture

La commune compte 31 exploitations agricoles (données 2020). Le diagnostic agricole indique que l'agriculture tient une place importante à Astillé en couvrant 90% du territoire communal.

La Chambre d'agriculture émet un avis favorable au projet de carte communale. Toutefois, nous regrettons l'absence de concertation préalable avec nos services lors des phases d'élaboration du document d'urbanisme.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane GUIOULLIER
Président de la Chambre d'agriculture
De la Mayenne

